

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 21 mars 2013

n° 2

page 1/1

RAPPORTEUR : Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Remplacement d'un élu au sein des commissions et organismes

Mesdames, Messieurs,

Suite au décès de Jean-Pierre LARDON, il est nécessaire de le remplacer au sein de divers organismes et commissions.

* * * * *

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de désigner :

Commission DEVELOPPEMENT DURABLE

(Délibération n° 2 du CM du 11/07/08)

Monsieur Jean-Pierre LARDON est remplacé par Gilles MAUDUIT

Conseil du groupe scolaire Maurice Carême

(Délibération n° 6 du CM du 10/04/08, modifiée par les délibérations n° 1 du 11/07/08, n°11 du 08/07/10 et n°5 du 28/11/11)

Monsieur Jean-Pierre LARDON est remplacé par Elisabeth PHILIPPONNEAU

Syndicat Intercommunal d'Électricité du Département de la Vienne

(Délibération n° 5 du CM du 10/04/08)

Monsieur Jean-Pierre LARDON est remplacé par Gilles MAUDUIT

SIVEER

(Délibération n° 5 du CM du 10/04/08 et modifiée par la délibération n°2 du 8/07/10)

Monsieur Jean-Pierre LARDON est remplacé par Elisabeth PHILIPPONNEAU

RIVE de la Vienne

(Délibération n° 5 du CM du 10/04/08)

Monsieur Jean-Pierre LARDON est remplacé par Elisabeth PHILIPPONNEAU

SEM Habitat

(Délibération n° 5 du CM du 10/04/08)

Monsieur Jean-Pierre LARDON est remplacé par Elisabeth PHILIPPONNEAU

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 28/03/2013, n° 2019

Publié au siège de la mairie, le 27/03/2013

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER